

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 20 JANVIER 2022

Session spéciale du conseil, sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron, tenue le 20 janvier 2022 à 12 h 30 par vidéoconférence, conformément aux mesures du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vigueur, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absences

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Françoise Ruel, technicienne à la direction et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Projet de Centre de la Petite Enfance, secteur Johnville – Résolution d'appui et adoption du projet de *Règlement numéro 291-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 286-2021 de Cookshire-Eaton afin d'agrandir la zone P-202 à même la zone RE-203.***
- 5) **Avis de motion – *Règlement numéro 291-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 286-2021 de Cookshire-Eaton afin d'agrandir la zone P-202 à même la zone RE-203.***
- 6) ***Règlement numéro 291-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 286-2021 de Cookshire-Eaton afin d'agrandir la zone P-202 à même la zone RE-203 – Délégation du pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation au greffier de la municipalité.***
- 7) **Projet de Centre de la Petite Enfance, secteur Johnville – Aide financière pour les travaux permanents.**
- 8) **Club d'auto-neige Cookshire – Aide financière pour l'année 2022.**
- 9) **Immeuble sur la rue de la Station (lot 4 488 096) – Autorisation de signature.**
- 10) **Période de questions.**
- 11) **Levée ou ajournement.**

1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2022-01-8076

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

**4) Projet de Centre de la Petite Enfance, secteur Johnville –
Résolution d'appui et adoption du projet de règlement.**

Résolution 2022-01-8077

CONSIDÉRANT l'intérêt d'achat de mesdames Isabelle Côté et Vicky Champagne d'une partie du lot 6 297 849 du cadastre du Québec, secteur Johnville, pour la création d'un Centre de la Petite Enfance « CPE Il était une fois »;

CONSIDÉRANT qu'un lotissement de terrains devra être effectué et assumé par la municipalité pour ce faire;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite la modification du *Règlement de zonage numéro 286-2021 de Cookshire-Eaton*;

CONSIDÉRANT que le terrain concerné n'est pas situé en zone inondable ni en présence de milieux humides, tel qu'il appert de l'étude écologique rédigée par Les Services exp inc. en date du 2 novembre 2017, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit confirmer son appui au projet pour entamer les procédures susmentionnées le cas échéant;

CONSIDÉRANT les besoins de places en service de garde et les retombées socio-économiques sur le territoire de Cookshire-Eaton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que le conseil :

SIGNIFIE son appui au projet de création d'un Centre de la Petite Enfance « CPE Il était une fois » sur une partie du lot 6 297 849 du cadastre du Québec, secteur Johnville, tel qu'illustré au plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ADOPTÉ le projet de *Règlement numéro 291-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 286-2021 de Cookshire-Eaton afin d'agrandir la zone P-202 à même la zone RE-203*, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Avis de motion – Règlement numéro 291-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 286-2021 de Cookshire-Eaton afin d'agrandir la zone P-202 à même la zone RE-203.

Résolution 2022-01-8078

Avis de motion est donné par la conseillère Josée Pérusse qu'elle présentera à une prochaine séance du conseil municipal un règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 286-2021 de Cookshire-Eaton* afin d'agrandir la zone P-202 à même la zone RE-203.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

6) Règlement numéro 291-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 286-2021 de Cookshire-Eaton afin d'agrandir la zone P-202, à même la zone RE-203 – Délégation du pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation au greffier de la municipalité.

Résolution 2022-01-8079

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de *Règlement numéro 291-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 286-2021 de Cookshire-Eaton afin d'agrandir la zone P-202 à même la zone RE-203*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Projet de Centre de la Petite Enfance, secteur Johnville – Aide financière pour les travaux permanents.

Résolution 2022-01-8080

CONSIDÉRANT l'achat par la Ville de Cookshire-Eaton à la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité de deux parcelles de terrain situées sur le

lot 6 297 849 du cadastre du Québec, secteur Johnville, pour un montant de 50 000 \$ aux termes de la résolution 2018-06-6517;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'achat de cette partie d'immeuble de mesdames Isabelle Côté et Vicky Champagne pour la création d'un Centre de la Petite Enfance nommé « CPE Il était une fois »;

CONSIDÉRANT que ce projet engendra des coûts pour le lotissement de terrain et les travaux de voirie afin d'y implanter les services municipaux;

CONSIDÉRANT que ce projet favorise le développement socio-économique et résidentiel sur le territoire de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

D'ACCORDER une aide financière à mesdames Isabelle Côté et Vicky Champagne pour le projet du « CPE Il était une fois » équivalente aux coûts des travaux permanents reliés aux parties du lot 6 297 849 du cadastre du Québec illustrées au plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE cette aide financière soit conditionnelle à l'achat de cette partie d'immeuble, d'une superficie de 1 764.30 mètres carré, pour le projet de Centre de la Petite Enfance au montant de 40 000 \$;

QUE le lotissement et procédures de changement de zonage soient de la responsabilité et aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Club d'auto-neige Cookshire – Aide financière pour l'année 2022.

Résolution 2022-01-8081

CONSIDÉRANT l'entretien de la piste cyclable effectué par le Club d'auto-neige Cookshire;

CONSIDÉRANT la nécessité de réparer un ponceau sur le sentier du club, également utilisé pour la piste cyclable;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement d'une aide financière au montant de 2 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Vente d'un immeuble sur la rue de la Station (lot 4 488 096) – Autorisation de signature.

Résolution 2022-01-8082

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer tout document relatif à la vente, suivant un affichage par un courtier immobilier, à Gestech R.L. inc. et Wilfé inc. au montant de 45 000 \$ (taxes applicables en sus) d'un immeuble situé sur la rue de la Station, secteur Sawyerville, dont le numéro de lot est le 4 488 096 du cadastre du Québec.

Le projet d'acte de vente, le mémoire d'ajustements et le document intitulé « Répartition du prix de vente » afférents sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Période de questions.

Aucune.

11) Levée ou ajournement.

Résolution 2022-01-8082

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu que la séance spéciale soit levée à 12 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier